

De : [pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr](mailto:pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr) <[pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr](mailto:pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr)>

Envoyé : lundi 18 janvier 2021 20:55

À : destinataires inconnus:

Objet : MESSAGE AUX ÉLUS - COVID 19 // Point de situation du 18-01-2021

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Madame la Présidente du Conseil Régional,

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Mesdames et Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Je souhaite vous informer des éléments d'actualité sur l'épidémie liée au Covid-19 ainsi que des mesures prises au niveau national et localement.

### **1. Point épidémiologique**

Au 18 janvier 2021, pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- 328 (+8) hospitalisations en cours dont 37 (=) en réanimation
- 404 personnes décédées (+4)
- 19 clusters en cours (au 07/01/2021)

Du 06/01 au 12/01	Haute-Garonne	Toulouse Métropole	Alerte maximale
Taux d'incidence en population générale	167,0 / 100 000 (+)	139,9 / 100 000 (+)	> 250 / 100 000
Taux d'incidence pour les plus de 65 ans	195,4 / 100 000 (+)	132,7 / 100 000 (+)	> 100 / 100 000
Part des patients COVID dans les réanimations (régional)	30,06 % (=)	30,06 % (=)	> 30

La surveillance épidémiologique montre une circulation plus active du virus au niveau national, régional et départemental.

### **2. Actualité réglementaire et tableau de synthèse : décret n°2021-31 du 15 janvier 2021 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire**

Le décret n°2020-1310 du 29 octobre a été modifié, mettant notamment en place :

- Le couvre-feu de 18h à 6h du matin : fermeture des ERP pendant ces horaires ;
  - L'interdiction des activités physiques et sportives (dont la danse) en intérieur : les activités autres que physiques et sportives à destination exclusive des personnes mineures, dans les ERP autorisés à les accueillir (salles à usage multiple, ERP de type X), restent autorisées (activités artistiques...);
  - Enseignement supérieur : la reprise en présentiel des travaux dirigés des premières années.
- Par dérogation, les structures (écoles, crèches...) où se déroulent de la garde d'enfant, de l'enseignement, des activités péri-scolaires ou de la formation professionnelle peuvent continuer à accueillir du public après 18h. Les activités extra-scolaires doivent néanmoins se terminer à 18h.

Vous trouverez le détail des mesures dans le tableau de synthèse et le décret consolidé en pièces-jointes de ce message.

### **3. Les transports jusqu'aux centres de vaccination**

Afin de faciliter l'accès aux centres de vaccination, la Région Occitanie met en place un dispositif de transport à la demande pour les personnes de plus de 75 ans valides.

Elles pourront ainsi bénéficier gratuitement d'un transport entre leur domicile et le centre de vaccination dans lequel elles ont déjà pris rendez-vous.

Le service de transport sera opérationnel à compter du jeudi 21 janvier : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h à 15h, et les mercredis de 14h à 16h

Pour réserver : Numéro vert à partir du 19 janvier : **0 805 460 306**

Ce service concerne tout le territoire de la Haute-Garonne à l'exception des communes appartenant aux intercommunalités suivantes : Toulouse Métropole, SICOVAL, Communauté d'agglomération du Muretain et Syndicat intercommunal des transports publics de la région toulousaine (SITPRT).

### **4. Vaccination des personnes âgées et des patients les plus à risque**

Vous trouverez ci-joint un communiqué de presse relatif au démarrage de la campagne de vaccination en Occitanie où 118 centres sont déployés.

En Haute-Garonne, la majorité des centres de vaccination ainsi que le CHU et ses antennes ont débuté la campagne de vaccination au bénéfice des personnes de plus de 75 ans. De nouveaux centres ouvriront très prochainement.

La très grande majorité des rendez-vous pour les centres de vaccination sont d'ores-et-déjà complets. Ainsi sur la plateforme de rendez-vous en ligne "Keldoc", lorsqu'il est indiqué "Pas de rendez-vous réservable en ligne pour ce praticien. Appelez le 0809541919 pour prendre rendez-vous", cela signifie que tous les créneaux qui étaient disponibles jusqu'au 14 février sont déjà réservés.

L'arrivée progressive des vaccins permettra l'ouverture de nouveaux rendez-vous. Nous vous tiendrons informés via ce message dès que de nouveaux créneaux de rendez-vous seront ouverts.

Je vous rappelle que les personnes qui bénéficient d'une aide à domicile peuvent se faire aider pour la prise de rendez-vous ou pour se faire accompagner au centre de vaccination.

### **5. Modalités de prise en charge des agents territoriaux identifiés comme "cas contacts" ou présentant des symptômes**

Vous trouverez ci-joint une note d'information relative aux modalités de prise en charge des agents territoriaux identifiés comme "cas contacts à risque de contamination" et des agents territoriaux présentant des symptômes d'infection au SARS-Cov-2.

### **6. Dispositif de suivi de crise en Préfecture**

Dans cette phase de rebond épidémique, le dispositif de suivi de crise évolue : des réunions sont organisées entre les services de l'État et les collectivités territoriales et des points de situation sont plus fréquemment diffusés.

Un dispositif d'astreinte (avec un cadre d'astreinte et un sous-préfet de permanence) est mis en place, avec un numéro joignable 7/7j - 24/24h : **05.34.45.33.30**

Pour toutes questions qui n'ont pas de spécificité locale, le grand public dispose d'une plateforme téléphonique nationale joignable au **0 800 130 000** destinée à fournir toute information générale sur le Covid-19 (appel gratuit - 7/7 jours).

Je vous invite également à consulter régulièrement le site internet du gouvernement actualisé en temps réel : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ainsi que le site de la Préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

En vous remerciant pour votre aide dans cette période de crise, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Étienne GUYOT